

**Ariane LEHNASCH**  
**Psychologue de l'éducation nationale**

Vous pouvez me rencontrer au collège  
ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**Mes permanences au collège du Jardin des plantes :**

Le **mardi** de 9h à 12h (semaines paires)

Le **vendredi** de 9h à 12h30

La prise de rendez-vous s'effectue à la vie scolaire / auprès de  
Madame Barbin (CPE), par téléphone ou par votre enfant.

**Mes permanences**  
**au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) :**

Le mardi de 9h à 12h, semaines impaires (sur RDV)

Le mardi de 13h30 à 17h (sans RDV)

Le vendredi de 13h30 à 16h30 (sur RDV)



## **Les Psychologues de l'Éducation Nationale**

Spécialité  
Education, développement  
et conseil en orientation scolaire et professionnelle

**Psy-EN 2<sup>nd</sup> degré**

**Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Poitiers**  
**Service public gratuit**  
**et ouvert pendant les vacances scolaires**

21, boulevard du Grand Cerf – 05 16 52 69 68

Accueil avec ou sans rendez-vous

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mercredi de 9h à 17h30

Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le CIO est ouvert pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

## Le rôle des Psychologues de l'éducation nationale auprès des élèves et de leurs familles :

⤴ **Participer au suivi des élèves en vue de favoriser leur réussite et leur investissement scolaire**, en concertation avec les équipes de l'établissement.

⤴ Apporter **une aide et une écoute pour que l'élève se sente mieux dans sa scolarité** (difficultés d'apprentissage, situation de handicap, risque de rupture scolaire, ...).

⤴ Proposer à l'élève et/ou à la famille des **entretiens individuels d'aide et de conseil en orientation scolaire et professionnelle** : accompagnement dans l'élaboration du/des projet(s) de l'élève, à partir de ses centres d'intérêts, de ses compétences et de sa situation personnelle.

⤴ En fonction des situations, réaliser des **bilans psychométriques** afin d'évaluer le fonctionnement cognitif et intellectuel. Ce bilan peut permettre d'apporter un éclairage à la famille et à l'équipe éducative (avec l'accord de la famille). Il peut également être demandé dans le cadre d'aménagements de la scolarité (dossier MDPH, PAP, ...) ou d'une éventuelle réorientation en enseignement adapté (SEGPA) ou spécialisé (ULIS).

⤴ **Ce que les Psychologues de l'éducation nationale ne font pas** :  
thérapie / soin.

## Je suis ELEVE

⤴ J'aimerais discuter de mon orientation.

⤴ J'ai des difficultés scolaires.

⤴ J'ai plein d'idées de métiers mais je ne sais pas quoi choisir. Quelles sont les études que je peux envisager ? Quel lycée choisir après le collège ?

⤴ Je ne suis plus motivé.e pour les cours, je n'arrive plus à y aller.

⤴ Je ne me sens pas à l'aise au collège / je m'ennuie, ...

## Je suis PARENT

⤴ Mon enfant n'a pas de projet, est-ce important de choisir aujourd'hui ?

⤴ Quelles sont les filières d'études possibles ?

⤴ Mon enfant n'est pas motivé pour l'école. Il/elle a du mal à s'adapter au collège / a des difficultés scolaires / il/elle décroche. Que faire ?

⤴ Mon enfant est en situation de handicap, il/elle a besoin d'aménagements particuliers. Quelles sont les démarches à suivre ?

⤴ Les enseignants m'encouragent à faire évaluer les capacités de mon enfant : qu'est-ce qu'un bilan ?